

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

DELIBERATION N°CP2024-07/5/35 DOSSIER N°6433	SUBVENTIONS AGRICOLES AUX ASSOCIATIONS, - FOIRES CONCOURS PRIVÉES, FOIRES CONCOURS PUBLIQUES - COMICES AGRICOLES - ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Franck FOULON
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS AGRICOLES AUX ASSOCIATIONS, - FOIRES
CONCOURS PRIVÉES, FOIRES CONCOURS PUBLIQUES - COMICES
AGRICOLES - ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-07/5/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de **6 500 €** :
- **400 €** pour le Comice Agricole de Saint Dizier Les Domaines qui se déroulera le dimanche 08 septembre 2024 et est organisé par l'association « Comice Agricole – CHATELUS MALVALEIX » ;
- **800 €** pour le Comice Agricole de Gouzon qui se déroulera le samedi 24 août 2024 et est organisé par l'association « Comice Agricole – GOUZON »
- **1 200 €** pour le Comice Agricole de Saint Martial Le Vieux qui se déroulera le samedi 7 septembre 2024 et est organisé par l'association « Comice Agricole - d'AUZANCES » ;
- **3 000 €** pour l'organisation d'une foire concours d'animaux organisé par le Comité de la Foire Concours de BOUSSAC pour les foires du 09 – 10 – 11 mars 2024 ;
- **300 €** pour l'organisation du Marché Nocturne FDSEA 23, « Nous, Irréductibles Creusois » le mercredi 17 juillet 2024 à Courtille ;
- **800 €** pour l'organisation de la 70ème Édition du Traditionnel Concours de juments de trait, le dimanche 26 mai 2024 à MAINSAT.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Ch. 65 – Art 65748, Fonction 6312, sous compte Foire Privé – Foires concours organismes privés - Ch. 65 – Art 657348 Fonction 6312, sous compte Foire public – Foires concours organismes Publics – Ch. 65 – 65748 Fonction 6312 sous compte ASSO et autres personnes de droit Privés et Ch. 65 – 65748 Fonction 6312 sous compte subventions Comices Agricoles.

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET